

## CONSEIL D'ADMINISTRATION

### RÉSOLUTION 297-CA-4362

concernant la formation d'un comité ad hoc sur le positionnement stratégique de l'Université du Québec en Outaouais

---

adoptée par le Conseil d'administration de l'Université du Québec en Outaouais, lors de sa deux cent quatre-vingt-dix-septième réunion, tenue le lundi 20 février 2006, au pavillon Alexandre-Taché, au 283, boulevard Alexandre-Taché à Gatineau, à la salle Jean-R.-Messier, au local E-2300.

**ATTENDU** la résolution 269-CA-3922 du 16 décembre 2003 adoptant les « Énoncés d'orientation 2003-2012 de l'Université du Québec en Outaouais »;

**ATTENDU** la résolution 269-CA-3923 du 16 décembre 2003 adoptant le document intitulé « Développement académique de l'Université du Québec en Outaouais - Horizon 2012 »;

**ATTENDU** la résolution 286-CA-4162 du 21 mars 2005 concernant les mesures extraordinaires à mettre en œuvre afin de redresser la situation financière déficitaire de l'Université du Québec en Outaouais;

**ATTENDU** la situation financière précaire de l'Université du Québec en Outaouais et considérant que son développement devra se réaliser dans un contexte de rareté des ressources qui exigera des structures souples ainsi que des approches innovatrices et réalistes;

**ATTENDU** les discussions en séance;

Sur proposition de madame Pierrette Dupont-Rousse, appuyée par madame Claudette Gatien,

#### **IL EST RÉSOLU :**

**QU'**un comité ad hoc sur le positionnement stratégique de l'UQO soit mis sur pied ayant pour mandat de proposer, pour le mois de mai 2006, une démarche visant à doter l'UQO d'une stratégie générale afin d'assurer son positionnement stratégique et de favoriser la poursuite de son développement;

**CONSEIL D'ADMINISTRATION**

**RÉSOLUTION 297-CA-4362**

concernant la formation d'un comité ad hoc sur le positionnement stratégique de l'Université du Québec en Outaouais

---

adoptée par le Conseil d'administration de l'Université du Québec en Outaouais, lors de sa deux cent quatre-vingt-dix-septième réunion, tenue le lundi 20 février 2006, au pavillon Alexandre-Taché, au 283, boulevard Alexandre-Taché à Gatineau, à la salle Jean-R.-Messier, au local E-2300.

**QUE** les personnes suivantes, membres du Conseil d'administration, en fassent partie : mesdames Marlène Thonnard, Claudette Gatien, Francine Rancourt, Élodie Bleyaert, Hélène Grand-Maître et messieurs Serge Labine, Michel Parent, Jean-Pierre Giroux, Denis Dubé et Jean Vaillancourt.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

*Original signé par :*

\_\_\_\_\_  
Micheline Bondu,  
Secrétaire général

## CONSEIL D'ADMINISTRATION

### RÉSOLUTION 297-CA-4363

concernant la suspension de la mineure en développement local et régional - 8662

---

adoptée par le Conseil d'administration de l'Université du Québec en Outaouais, lors de sa deux cent quatre-vingt-dix-septième réunion, tenue le lundi 20 février 2006, au pavillon Alexandre-Taché, au 283, boulevard Alexandre-Taché à Gatineau, à la salle Jean-R.-Messier, au local E-2300.

**ATTENDU** la demande du Directeur du Module des sciences sociales, M. Serge Gagnon, visant la suspension de la mineure en développement local et régional;

**ATTENDU** la résolution UQO-MScS-06-07-18 du Conseil du module des sciences sociales, en date du 7 novembre 2005, demandant la suspension des admissions au programme;

**ATTENDU** la résolution 243-CE-1670 de la Commission des études, en date du 20 février 2006, recommandant la suspension de la mineure;

**ATTENDU** les explications du vice-recteur à l'enseignement et à la recherche;

**ATTENDU** les discussions en séance;

Sur proposition de monsieur Denis Dubé, appuyée par madame Élodie Bleyaert,

**IL EST RÉSOLU :**

**DE SUSPENDRE** la mineure en développement local et régional - 8662, et ce, à compter du trimestre d'automne 2006.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

*Original signé par :*

---

Micheline Bondu,  
Secrétaire général

## CONSEIL D'ADMINISTRATION

### RÉSOLUTION 297-CA-4364

concernant l'engagement de monsieur François Deschênes au poste de doyen de la recherche

---

adoptée par le Conseil d'administration de l'Université du Québec en Outaouais, lors de sa deux cent quatre-vingt-dix-septième réunion, tenue le lundi 20 février 2006, au pavillon Alexandre-Taché, au 283, boulevard Alexandre-Taché à Gatineau, à la salle Jean-R.-Messier, au local E-2300.

**ATTENDU** le Règlement concernant la consultation pour les postes de vice-recteur à l'enseignement et à la recherche, de doyen des études et de doyen de la recherche;

**ATTENDU** l'affichage du poste de doyen de la recherche;

**ATTENDU** que la candidature de monsieur François Deschênes a été retenue par le Comité de sélection;

**ATTENDU** la consultation effectuée par le secrétaire général auprès des directeurs de département, des directeurs de module, des responsables de programme de cycles supérieurs, des responsables d'unités de recherche, et de la Commission des études quant à la candidature de monsieur François Deschênes;

**ATTENDU** l'article 7 «Contrat d'engagement» du Protocole établissant les conditions de travail du personnel cadre de l'Université du Québec en Outaouais;

**ATTENDU** la recommandation du vice-recteur à l'enseignement et à la recherche;

**ATTENDU** les discussions en séance;

Sur proposition de monsieur Denis Dubé, appuyée par monsieur Pierre Charron,

**IL EST RÉSOLU :**

**D'ENGAGER** monsieur François Deschênes à titre de cadre à l'Université du Québec en Outaouais pour un premier contrat s'étendant jusqu'au 31 mai 2008;

**D'AFFECTER** monsieur Deschênes au poste de doyen de la recherche;

**DE MANDATER** le recteur et la vice-rectrice à l'administration et aux ressources, dans leur champ de responsabilité respectif, pour procéder à l'engagement de monsieur François Deschênes.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

*Original signé par :*

---

Micheline Bondu,  
Secrétaire général

## CONSEIL D'ADMINISTRATION

### RÉSOLUTION 297-CA-4365

concernant l'attribution du statut de professeur associé à monsieur Frédérik Doyon

---

adoptée par le Conseil d'administration de l'Université du Québec en Outaouais, lors de sa deux cent quatre-vingt-dix-septième réunion, tenue le lundi 20 février 2006, au pavillon Alexandre-Taché, au 283, boulevard Alexandre-Taché à Gatineau, à la salle Jean-R.-Messier, au local E-2300.

**ATTENDU** la convention collective intervenue entre l'Université du Québec en Outaouais et le Syndicat des professeures et professeurs de l'Université du Québec en Outaouais, et plus particulièrement la clause 1.13 concernant le statut de professeur associé;

**ATTENDU** la résolution 259-CA-3763 adoptée par le Conseil d'administration de l'Université du Québec en Outaouais et accordant à monsieur Frédérik Doyon le statut de professeur associé au Département d'informatique et d'ingénierie pour la période du 1<sup>er</sup> février 2003 au 31 décembre 2005;

**ATTENDU** les réalisations de monsieur Frédérik Doyon à titre de professeur associé lors de la période du 1<sup>er</sup> février 2003 au 31 décembre 2005;

**ATTENDU** la résolution INF 2339 de la 198<sup>e</sup> réunion ordinaire de l'Assemblée départementale du Département d'informatique et d'ingénierie du 1<sup>er</sup> février 2006 à l'effet d'attribuer le statut de professeur associé à monsieur Frédérik Doyon pour une période de cinq (5) ans;

**ATTENDU** les attentes du Département d'informatique et d'ingénierie quant aux contributions de monsieur Doyon en matière d'enseignement et de recherche;

**ATTENDU** les explications du vice-recteur à l'enseignement et à la recherche;

**ATTENDU** les discussions en séance;

Sur proposition de monsieur Denis Dubé, appuyée par madame Claudette Gatien,

**IL EST RÉSOLU :**

**D'ACCORDER** à monsieur Frédérik Doyon le statut de professeur associé pour une période de cinq (5) ans, soit du 21 février 2006 au 20 février 2011;

**DE RATTACHER** le professeur Doyon au Département d'informatique et d'ingénierie.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

*Original signé par :*

---

Micheline Bondu,  
Secrétaire général

## CONSEIL D'ADMINISTRATION

### RÉSOLUTION 297-CA-4366

concernant le projet d'offre d'un cheminement coopératif au programme de maîtrise en gestion de projet - 3771

---

adoptée par le Conseil d'administration de l'Université du Québec en Outaouais, lors de sa deux cent quatre-vingt-dix-septième réunion, tenue le lundi 20 février 2006, au pavillon Alexandre-Taché, au 283, boulevard Alexandre-Taché à Gatineau, à la salle Jean-R.-Messier, au local E-2300.

**ATTENDU** la résolution 243-CE-1671 de la Commission des études, en date du 20 février 2006, recommandant l'offre du cheminement coopératif au programme de maîtrise en gestion de projet;

**ATTENDU** la résolution 2001-2-CET-R-14 du Conseil des études, en date du 2 mai 2001, approuvant la modification du programme de maîtrise en gestion de projet et autorisant les constituantes participantes à l'offrir;

**ATTENDU** la justification du responsable du programme de maîtrise en gestion de projet;

**ATTENDU** la prévision d'un budget de démarrage et d'un budget annuel de fonctionnement;

**ATTENDU** la prévision de fréquentation;

**ATTENDU** les explications du vice-recteur à l'enseignement et à la recherche;

**ATTENDU** les discussions en séance;

Sur proposition de monsieur Denis Dubé, appuyée par monsieur Sébastien Jouffroy,

#### **IL EST RÉSOLU :**

**D'AUTORISER** l'offre du cheminement coopératif au programme de maîtrise en gestion de projet, et ce, à compter du trimestre d'automne 2006, sous réserve d'une conclusion favorable à une analyse de viabilité financière;

**DE SUBORDONNER** l'offre d'admission au cheminement coopératif à un seuil minimal de nouveaux inscrits.

**CONSEIL D'ADMINISTRATION**

**RÉSOLUTION 297-CA-4366**

concernant le projet d'offre d'un cheminement coopératif au programme de maîtrise en gestion de projet - 3771

---

adoptée par le Conseil d'administration de l'Université du Québec en Outaouais, lors de sa deux cent quatre-vingt-dix-septième réunion, tenue le lundi 20 février 2006, au pavillon Alexandre-Taché, au 283, boulevard Alexandre-Taché à Gatineau, à la salle Jean-R.-Messier, au local E-2300.

**DE DÉTERMINER** le seuil minimal de nouveaux inscrits requis pour confirmer l'offre du cheminement à 15 étudiants, ce seuil devant être atteint au plus tard le 15 août de chaque année.

**DE CONTINGENTER** les admissions au cheminement coopératif à 25 étudiants.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

*Original signé par :*

---

Micheline Bondu,  
Secrétaire général

## CONSEIL D'ADMINISTRATION

### RÉSOLUTION 297-CA-4367

concernant le Règlement relatif aux droits de scolarité et autres frais

---

adoptée par le Conseil d'administration de l'Université du Québec en Outaouais, lors de sa deux cent quatre-vingt-dix-septième réunion, tenue le lundi 20 février 2006, au pavillon Alexandre-Taché, au 283, boulevard Alexandre-Taché à Gatineau, à la salle Jean-R.-Messier, au local E-2300.

**ATTENDU** le Règlement relatif aux frais de scolarité et autres frais;

**ATTENDU** l'importance d'ajuster ces frais de façon régulière;

**ATTENDU** la consultation menée auprès de l'Association générale des étudiants conformément à l'article 7 dudit règlement;

**ATTENDU** la recommandation de la vice-rectrice à l'administration et aux ressources;

**ATTENDU** les discussions en séance;

Sur proposition de monsieur Robert Dupré, appuyée par monsieur Jean-Pierre Giroux,

#### **IL EST RÉSOLU :**

**DE MODIFIER** ledit Règlement relatif aux frais de scolarité et autres frais de la façon suivante:

- de hausser à 30 \$ les frais pour une demande de reconnaissance des acquis;
- de charger 50 \$ pour traiter un appel relié à l'admission. Ces frais sont remboursables si l'étudiant a gain de cause;
- de charger aux étudiants devant subir le test du Service d'évaluation linguistique (SEL) les frais exigés de l'UQO par la Télé-université (TELUQ) pour ce test;
- de fixer à 30 \$ les frais de demande d'admission pour les demandes soumises par Internet et à 60 \$ pour les demandes soumises autrement.

Pour la bibliothèque :

- d'exempter les professeurs, les chargés de cours et les auxiliaires de recherche pour les prêts entre bibliothèques.



**CONSEIL D'ADMINISTRATION**

**RÉSOLUTION 297-CA-4367**

concernant le Règlement relatif aux droits de scolarité et autres frais

---

adoptée par le Conseil d'administration de l'Université du Québec en Outaouais, lors de sa deux cent quatre-vingt-dix-septième réunion, tenue le lundi 20 février 2006, au pavillon Alexandre-Taché, au 283, boulevard Alexandre-Taché à Gatineau, à la salle Jean-R.-Messier, au local E-2300.

Pour l'audiovisuel :

- de hausser à 35 \$ de l'heure pour la main-d'œuvre lors de la location d'équipements à des organismes externes.

Lesdites modifications entreront en vigueur à compter du trimestre d'automne 2006, sauf pour les frais de demande d'admission, lesquels entreront en vigueur pour les demandes présentées pour le trimestre d'été 2007 et suivants.

**ADOPTÉE À LA MAJORITÉ**

*Original signé par :*

---

Micheline Bondu,  
Secrétaire général

**CONSEIL D'ADMINISTRATION**

**RÉSOLUTION 297-CA-4368**

concernant l'adoption d'une politique environnementale à l'Université du Québec en Outaouais

---

adoptée par le Conseil d'administration de l'Université du Québec en Outaouais, lors de sa deux cent quatre-vingt-dix-septième réunion, tenue le lundi 20 février 2006, au pavillon Alexandre-Taché, au 283, boulevard Alexandre-Taché à Gatineau, à la salle Jean-R.-Messier, au local E-2300.

**ATTENDU** l'intérêt pour l'Université du Québec en Outaouais de se doter d'une politique environnementale institutionnelle;

**ATTENDU** le projet de politique environnementale présenté au présent Conseil d'administration;

**ATTENDU** les résultats de la consultation à cet effet;

**ATTENDU** la recommandation de la vice-rectrice à l'administration et aux ressources;

**ATTENDU** les discussions en séance;

Sur proposition de madame Hélène Grand-Maître, appuyée par madame Marlène Thonnard,

**IL EST RÉSOLU :**

**D'ADOPTER** la Politique environnementale, et ce, pour entrer en vigueur le 21 février 2006.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

*Original signé par :*

---

Micheline Bondu,  
Secrétaire général

## CONSEIL D'ADMINISTRATION

### RÉSOLUTION 297-CA-4369

concernant la nomination de deux (2) étudiantes à la Commission des études de l'Université du Québec en Outaouais

---

adoptée par le Conseil d'administration de l'Université du Québec en Outaouais, lors de sa deux cent quatre-vingt-dix-septième réunion, tenue le lundi 20 février 2006, au pavillon Alexandre-Taché, au 283, boulevard Alexandre-Taché à Gatineau, à la salle Jean-R.-Messier, au local E-2300.

**ATTENDU** la démission des étudiants Jérôme Milette et Ann Louise Longpré à titre de membres de la Commission des études;

**ATTENDU** l'article 41 de la Loi sur l'Université du Québec et l'article 3.1.1-A-2 du Règlement général 1 : « *Organisation et dispositions générales en matière d'enseignement et de recherche* »;

**ATTENDU** l'article 6.1 d) et 6.2 du Règlement de régie interne de l'Université du Québec en Outaouais;

**ATTENDU** la Loi sur l'accréditation et le financement des Associations d'élèves ou d'étudiants;

**ATTENDU** la nomination faite par l'Association générale des étudiants/tes de l'Université du Québec en Outaouais;

**ATTENDU** les discussions en séance;

Sur proposition de madame Francine Rancourt, appuyée par monsieur Jean Vaillancourt,

**IL EST RÉSOLU :**

**DE PRENDRE ACTE** des nominations suivantes à la Commission des études de l'Université du Québec en Outaouais :

- madame Annie-Claude Dalcourt, pour un premier mandat de deux (2) ans renouvelable, soit du 21 février 2006 au 20 février 2008;
- madame Caroline Collin dit Laliberté Bousquet, pour un premier mandat de deux (2) ans renouvelable, soit du 21 février 2006 au 20 février 2008.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

*Original signé par :*

---

Micheline Bondu,  
Secrétaire général

## CONSEIL D'ADMINISTRATION

### RÉSOLUTION 297-CA-4370

concernant le renouvellement du Protocole établissant les conditions de travail entre l'Université du Québec en Outaouais et l'Association du personnel administratif de l'Université du Québec en Outaouais

---

adoptée par le Conseil d'administration de l'Université du Québec en Outaouais, lors de sa deux cent quatre-vingt-dix-septième réunion, tenue le lundi 20 février 2006, au pavillon Alexandre-Taché, au 283, boulevard Alexandre-Taché à Gatineau, à la salle Jean-R.-Messier, au local E-2300.

**ATTENDU** le Règlement général 6 : « *Ressources humaines* » de l'Université du Québec;

**ATTENDU** le Protocole établissant les conditions de travail entre l'Université du Québec en Outaouais et l'Association du personnel administratif de l'Université du Québec en Outaouais adopté par le Conseil d'administration le 24 février 1998 (résolution 198-CA-2921);

**ATTENDU** les discussions intervenues entre la Direction et l'Association du personnel administratif;

**ATTENDU** les explications de la vice-rectrice à l'administration et aux ressources;

**ATTENDU** les discussions en séance;

Sur proposition de monsieur Jean-Pierre Giroux, appuyée par monsieur Michel Parent,

### **IL EST RÉSOLU :**

**DE RENOUVELER** le Protocole établissant les conditions de travail entre l'Université du Québec en Outaouais et l'Association du personnel administratif de l'Université du Québec en Outaouais à compter du 21 février 2006, et ce, pour demeurer en vigueur jusqu'à demande de modification par l'une des parties;

**DE MANDATER** le recteur, la vice-rectrice à l'administration et aux ressources et le directeur du Service des ressources humaines et financières pour signer ledit protocole pour et au nom de l'Université du Québec en Outaouais.

### **ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

*Original signé par :*

---

Micheline Bondu,  
Secrétaire général